



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Haut-Rhin

Session plénière du 13 mai 2025

Avis rendu sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de CERNAY approuvé le 28 juin 2018

VU le code rural et de la pêche maritime et ses articles L.112-1-1 et D.112-1-11, permettant la consultation de la CDPENAF sur toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation desdits espaces ;

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L.151-13, L.151-12 et R.151-26 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration relatif au règlement des commissions administratives à caractère consultatif, notamment les articles R 133-1, R 133-2, R 133-3 à R 133-15 ;

VU le décret n°2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementales et interdépartementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropole ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2020, portant composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Haut-Rhin ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 août 2023, portant délégation de signature du préfet au directeur départemental des territoires ;

VU l'arrêté 2024-01 du 17 avril 2024 portant subdélégation de signature au directeur départemental des territoires adjoint ;

VU la saisine volontaire de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Haut-Rhin par la commune de CERNAY le 27 mars 2025 pour l'examen de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de CERNAY ;

Considérant la nécessité de protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers dans le département du Haut Rhin,

Considérant l'intérêt collectif du projet,

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Haut-Rhin émet un avis FAVORABLE sur la demande de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de CERNAY.

Fait à Colmar, le 23 MAI 2025
Pour le préfet du Haut-Rhin,



Le Directeur Départemental Adjoint
des Territoires du Haut-Rhin

Jacques BONIGEN